

# Compte rendu du conseil municipal

Séance du 1<sup>er</sup> décembre 2004 à 20 heures 30

**Présents** : Bernard Vougnon, Claude Crance, Jérôme Gayet, Philippe Dousot, Colette Henriet, Daniel Moine, Philippe Tisserand.

**Absents excusés** : Jean-Luc Guillaume, Pascale Dard.

**Absent** : Dominique Jacob.

**Procurations** : de Jean-Luc Guillaume à Claude Crance, et de Pascale Dard à Bernard Vougnon.

**Secrétaire de séance** : Jérôme Gayet

## Informations

### \* Remerciements

A la suite du décès de M. Chervet, sa famille remercie tous les chaucennois qui ont partagé leur deuil.

De même, Mme Bertholet remercie ceux qui ont pris part à son deuil pour le décès de son époux.

### \* Acquisition de la parcelle Sommermatter

Les documents d'acquisition ont été signés le 5 novembre 2004. L'extension des lagunes devient réellement possible.

### \* Extension du cimetière

Une rencontre a eu lieu avec Mme Lorenzon, afin d'acquérir une portion de terrain pour l'extension du cimetière. Après réflexion, l'acquisition d'une bande en fond de terrain semble peu viable pour les deux parties. Il serait plus logique d'acquérir l'ensemble de la parcelle, ou une grande partie permettant un aménagement correct et ménageant un dégagement pour la maison existante.

### \* Achat d'une souffleuse

Afin de regrouper les feuilles à l'automne et de nettoyer les chaussées lors des tontes d'accotements l'été, une souffleuse a été acquise par la commune, au prix de 646 €.

#### **\* Difficultés du musée des maisons comtoises**

Le musée de Nancray connaît de graves difficultés financières pour l'exercice 2004, notamment à la suite de manifestations qui n'ont pas eu de succès.

#### **\* Coût des déchetteries**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, le Sybert, chargé de la gestion complète des ordures ménagères, est intégré à la Communauté d'agglomération avec un budget propre. L'Agglo a également repris la compétence incinération qui appartenait à la Ville de Besançon.

La charge des déchetteries, 3 300 000 €, qui était auparavant prise en charge par l'Agglo, sera désormais répercutée directement sur les usagers, pour 20 €/an/habitant. Cela représente à Chaucenne, pour un foyer de 4 personnes, une augmentation de 37 %.

A la réunion d'Agglomération du 30 novembre 2004, devant la réaction des maires, il a été proposé de ne faire porter par les habitants "que" 70 % de ce coût, soit 14 €/an/habitant.

#### **\* Travaux en forêt**

La consultation des entreprises pour la réfection de la voie forestière de la Franoye (250 m) ayant donné un prix deux fois supérieur à l'estimation, ces travaux ne seront pas réalisés en 2004, mais reportés en 2005.

#### **\* Vente de bois**

Douze lots ont été vendus le 12 novembre 2004 pour un montant de 2 091 € TTC.

#### **\* Action envers et pour les jeunes**

Une réunion d'information des élus avec Luigi Ucciani aura lieu le vendredi 3 novembre à 19 h.

#### **\* Dossier TGV (suite)**

Suite à la commission d'aménagement foncier, la commune propose l'acquisition d'une bande de terrain en bordure de la Lanterne en vue de réaliser une zone de promenade pédagogique. M. Marchiset, du Syndicat mixte d'aménagement de la moyenne et basse vallée de l'OGnon, informe RFF de notre projet, et prépare un dossier technique à remettre à RFF et à transmettre à l'Agglomération pour l'aide au financement.

#### **\* RD 8 - réunion du 26 novembre (DDE, DDAF, SYDED, AUDAB)**

La DDE et la DDAF auront une mission de maîtrise d'œuvre complète, le Syded ayant la maîtrise d'ouvrage de ses travaux, et confiant la maîtrise d'œuvre à un cabinet choisi dans le cadre d'un marché à bons de commande.

La coordination du chantier sera effectuée en collaboration des différents intervenants, sous la houlette de la DDE.

Le financement pour 2004 est assuré sur les bases anciennes par le Syded, mais vu la pléthore des demandes, le montant de la subvention pour 2005 sera vraisemblablement réduit de 50 % à environ 38 % pour les réseaux et 28 % pour l'éclairage public.

Pour les travaux de grave-bitume et d'enrobés, le Conseil général prendra la maîtrise d'œuvre des travaux (réalisés sur marché à bons de commande).

La Région a supprimé ses subventions pour les entrées d'agglomérations.

En ce qui concerne l'AUDAB (agence d'urbanisme de l'agglomération bisantine), elle n'a pas retenu notre projet, celui-ci ne correspondant pas aux critères de subventionnement. Mme Kalzinski, présente, demandera une réétude de notre demande.

Début des travaux prévu mi 2005.

Prochaine réunion le 18 février 2005.

#### **\* SIVOM**

Le Sivom a signé avec la CAF un contrat temps libre. Cela permettra de faire financer par la CAF des activités périscolaires.

#### **\* Lotissement des Bois de Chaucenne**

Réunion le 2 décembre entre les colotis (environ 50 %) :

Dans la mesure où les autres parties font un effort, et que toute autre solution serait beaucoup plus longue et plus coûteuse, les colotis présents admettent le principe d'une participation

Réunion du 3 novembre avec Maître Suissa, avocate de la Commune, M. Piémont du CIAL, M. Gaume, maître d'œuvre chargé des prestations de finitions, M. Cula (STD) :

Chaque partie avait été invitée par lettre recommandée. Après un début de séance assez réticent. Mtre Suissa explique que faute de solution négociée, les colotis devront assigner le CIAL pour n'avoir pas rempli ses obligations de terminer le lotissement.

Finalement, sur un total de travaux à réaliser de 4 425 € + frais de publications, il est proposé que STD réalise des finitions et participe pour un montant de 400 € HT, que M. Gaume prenne en charge le permis de lotir modificatif, que le CIAL apporte un financement de 1 500 €, les colotis assurant le reste.

La Commune prendra contact avec les colotis pour faire signer les plans modificatifs, récupérer les participations de chacun, versées sur un compte CARPA, pour un total de 2 653 €. M. Guigon, syndic, devra fournir la convention de transfert dans le domaine privé communal et la signer.

#### **\* Réunion Collectif TGV à Auxon-Dessus**

Ce collectif de représentants de communes et de personnes individuelles a pour mission d'accompagner les communes pendant la construction de la ligne.

M. Svetchine, responsable de la mission TGV pour RFF était présent à la réunion, et a répondu aux interventions des présents, parfois quelque peu agressifs.

On constate que les bureaux d'études distillent les informations au compte-goutte. RFF produira d'ici janvier un état précis des dépendances et à-côtés du TGV, à destination des communes.

Le collectif élaborera un cahier de bonne conduite, qui devrait être pris en compte (convention ou simple ligne directrice). La version actuelle du document est disponible en mairie.

#### **\* Repas des seniors**

Il aura lieu le 19 décembre.

#### **\* Vœux du Maire**

Ils auront lieu avec le pot traditionnel le 9 janvier 2005, avec la présence de M. Galliot, conseiller général.

#### **\* Décoration des rues pour les fêtes de fin d'année**

Il est prévu de commencer d'équiper la commune en prises de courant pour installer des décorations lumineuses qui seront louées grâce aux recettes du vide-grenier. Le budget en restera modéré.

#### **\* Règlement d'eau**

La préfecture a fait quelques remarques (hors délai) sur le rapport d'eau et ses modifications récentes. Les remarques justifiées seront prises en compte.

### **Délibérations**

#### **\* Indemnité de gardiennage de l'église**

Elle est fixée par la préfecture à 113,25 € (+0,5 %).

Vote pour à l'unanimité.

#### **\* Encaissement du don de la SLC**

La buvette du vide-grenier a rapporté 339,84 €, qui sont offerts à la commune par la SLC.

Vote pour à l'unanimité.

**\* Frais de Maître Suissa**

Il s'agit de prendre l'attache de Mtre Suissa pour traiter le dossier du lotissement des Bois de Chaucenne. Les frais seront en partie pris en charge par l'assurance de la commune.

Vote pour à l'unanimité.

**\* Mise en place d'un budget spécifique déchets**

Ce budget communal comprendra tout ce qui concerne le ramassage des ordures, les monstres, l'incinération, le transport, le tri, le verre, le compostage, la réhabilitation du site des Varennes.

Vote pour à l'unanimité.

**\* Chantier RD 8**

Confier la maîtrise d'œuvre complète des travaux d'eau à la DDAF pour un montant de 4 330 €.

Vote pour à l'unanimité.

Confier la maîtrise d'œuvre complète des travaux de voirie à la DDE pour un montant de 11 805,75 €.

Vote pour à l'unanimité.

**\* Redevance pour l'accueil temporaire**

Pour le mois de septembre, l'ancien tarif avait été appliqué. Il est proposé de rembourser la différence par rapport au nouveau tarif, plus favorable.

Vote pour à l'unanimité.

**\* Renouvellement ATESAT avec la DDE**

Le contrat d'assistance correspondant, signé en octobre 2003, est reconduit dans les mêmes termes.

Vote pour à l'unanimité.